



Vente en indivision

Par Tom75

Bonjour,

Je possède un appartement en indivision avec mon frère et mes sœurs qui est actuellement occupé par un locataire avec un bail normal. Nous sommes tous d'accord pour le vendre.
Nous allons donc donner congé à notre locataire pour vente.

Ma question est la suivante.

Si un des nous souhaite racheter la part des autres pendant le préavis, le locataire en place reste-t-il prioritaire pour la vente ?

Merci pour vos éclaircissements.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le congé pour vente vaut offre de vente au locataire.

Si l'un de vous souhaite acheter la part d'un autre, il faut qu'il se décide avant de donner congé.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, le notaire n'acceptera pas une vente du bien tant que le délai de préemption du locataire ne sera pas purgé. Il n'y a pas d'exception prévue à ce droit de préemption au profit des indivisaires.

Donc si l'un de vous veut racheter, qu'il y réfléchisse sérieusement.

Par yapasdequoi

Si c'est un bail meublé, il n'y a pas de préemption du locataire en cas de vente. De même si vous vendez occupé.